



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 67168

Texte de la question

M. Michel Terrot appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la nécessité d'améliorer la prévention du cancer du côlon. Les cancers coliques ont vu leur nombre augmenter de 50 % au cours des trente dernières années et constituent, en dépit des progrès médicaux, la deuxième cause de décès par cancer en France, avec 33 000 nouveaux cas par an et 16 000 décès annuels. On sait aujourd'hui, grâce aux avancées scientifiques, médicales et épidémiologiques, qu'il est possible de réduire d'au moins un tiers le risque de cancer du côlon en adoptant quelques règles de vie simples : limiter sa consommation d'alcool, de viande rouge et de charcuterie, consommer des fibres, des fruits et légumes, veiller au bon équilibre de sa flore intestinale en consommant des probiotiques et pratiquer un minimum d'exercice physique. De récentes études convergentes ont par ailleurs montré qu'une consommation régulière et prolongée d'aspirine pouvait réduire le risque de cancer du côlon de 35 % et le risque de mortalité par ce cancer de 40 %, ce qui est considérable. En s'appuyant sur ces connaissances nouvelles, il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour mieux informer la population, dès le plus jeune âge, des effets du mode de vie et de l'alimentation dans la prévention de ce cancer fréquent. Il lui demande par ailleurs si, pour certains patients à risques ou certaines populations, il ne serait pas envisageable, en évaluant bien entendu rigoureusement le rapport bénéfices-risques pour ces personnes, de mettre en place une prévention médicamenteuse à base d'aspirine, compte tenu de l'effet protecteur très important que peut avoir ce médicament bien connu et peu onéreux sur ce type de cancer.

Texte de la réponse

En France, en 2012, le nombre de nouveaux cas de cancer colorectal est estimé à 42 152, dont 55 % survenant chez l'homme. Le cancer colorectal se situe en termes d'incidence au 3e rang chez l'homme et au 2e rang chez la femme. Il se place au 2e rang des décès par cancer dans les deux sexes. Certains facteurs de risque de ce cancer sont évitables. C'est le cas d'une alimentation inadéquate (alcool, viandes, peu de fibres...) et de la sédentarité. Le plan national nutrition et santé et le plan obésité, ainsi que le programme national pour l'alimentation, comprennent déjà de nombreuses actions de lutte contre la surcharge pondérale, et en faveur de l'activité physique et d'une alimentation équilibrée. En articulation avec ces deux Plans et au regard du risque de cancer lié à ces comportements, le Plan cancer 2014-2019 porte des actions notamment en direction des plus jeunes, des populations défavorisées et des patients atteints de cancer. Ainsi, trois actions sont spécifiquement prévues dans le plan cancer 2014-2019 : faciliter les choix alimentaires favorables à la santé, développer l'éducation et la promotion de la nutrition et de la pratique physique et faciliter pour tous et à tout âge la pratique de l'activité physique au quotidien. Par ailleurs le cancer du colon dépisté à ses débuts ou en phase précancéreuse peut être traité avec une survie excellente (9 cas sur 10 quand il a été détecté tôt). Le dépistage est donc particulièrement indiqué pour ce cancer. Le plan cancer 2014-2019 a renforcé le dépistage organisé déjà proposé aux personnes de 50 à 74 ans qui n'ont pas de risque particulier avec la mise en place du nouveau test immunologique, plus spécifique, plus fiable et plus simple d'utilisation. Il intègre dorénavant dans cette démarche de dépistage les personnes à risque aggravé avec l'appui des médecins traitants et des structures de

gestion du dépistage organisé. Enfin, l'aspirine est un médicament utilisé depuis de nombreuses années mais il n'est pas dépourvu d'effets secondaires. Il n'est donc pas envisagé dans un avenir proche son utilisation en prévention primaire du cancer colorectal. Cette position sera bien entendu revue si des études épidémiopharmacologiques de bon niveau de preuve indiquaient que le bénéfice-risque de sa consommation était favorable.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67168

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8695

Réponse publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7414